

Décision n°2025-115
Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°24A007 : Travaux d'extension et réaménagement de l'école maternelle Jacques Prévert

Lot n°14 : Électricité – Courants Forts – Courants faibles
Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PÉPIN DE BANANE Architecture situé 63 rue de la République à Lyon (69002),

VU la décision n°2024-36 en date du 12 juin 2024 portant attribution du lot n°14 – Électricité – Courants Forts – Courants faibles à l'entreprise EG3P, située 78 Allée des Passereaux à Massieux (01600) pour un montant de 59 254,75 € HT soit 71 105,70 € TTC (TVA 20 %),

VU les articles R.2194-2 à R.2194-4 du Code de la commande publique pour travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché de travaux initial afin d'inclure les prestations complémentaires suivantes, à savoir : une alimentation pour la pompe de relevage, la mise en œuvre d'une protection de 10A dans le tableau divisionnaire de l'extension pour le lot CVC, le raccordement du vidéophone et le raccordement d'une ligne provisoire pour la réalimentation des postes de travail du couloir de l'école.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Plus-value pour alimentation pompe de relevage	+ 380,00 €
Plus-value pour mise en œuvre d'une protection 10A complémentaire dans TD	+ 230,00 €
Plus-value raccordement du vidéophone	+ 280,00 €
Plus-value pour réalimentation des postes de travail du couloir de l'école	+ 250,00 €
TOTAL € HT	1 140,00 €
TOTAL € TTC	1 368,00 €

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 1 140,00 € HT soit 1 368,00 € TTC (TVA 20%).

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20251014-Dec2025-115-AU
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°14 – Électricité – Courants Forts – Courant faibles s'élève désormais à 60 394,25 € HT soit 72 473,10 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une augmentation d'environ 1,92 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 14 octobre 2025

Claire **POUZIN**,
Maire de **FRANCHEVILLE**

